

## **COMMISSAIRE DE DRESSAGE**

### **1 ACCRÉDITATION DE STATUT ET PROMOTION DES COMMISSAIRES DE DRESSAGE**

Toutes les demandes, jusqu'au statut FEI inclusivement, doivent être soumises avant le 31 janvier en faisant parvenir le formulaire de demande de statut Canada Équestre ainsi que les frais applicables aux Canada Équestre. Remarque : Aucune demande déposée après cette date ne sera prise en considération.

Tous les documents requis doivent être soumis au plus tard le 1er octobre de l'année où la demande initiale a été effectuée. Les formulaires sont disponibles sur le site Web de CÉ, [www.canadaequestre.ca](http://www.canadaequestre.ca). Toutes les demandes de candidature dûment complétées seront étudiées par Canada Équestre au mois de novembre de l'année en cours.

Remarque : Un officiel qui ne paie pas ses cotisations de membre à CÉ avant le 1er avril n'aura pas la permission d'exercer sa fonction pour l'année en question.

Toutes les reconnaissances de statut et les promotions de CÉ sont à l'essai pour une période d'un an à compter de la date d'approbation.

Toutes les reconnaissances de statut et les promotions de CÉ des commissaires de dressage seront faites par Canada Équestre. Toutes les nominations et recommandations pour le statut de commissaire de la FEI seront faites à la FEI par Canada Équestre.

### **2 STAGIAIRES**

Les candidats doivent :

1. être membres en règle de Dressage, et être titulaires d'une licence sportive Or de CÉ.
2. avoir atteint l'âge de dix-huit (18) ans ou plus.
3. décrire leurs antécédents relativement aux activités dans le domaine équestre (activités telles: organisateur de concours, secrétaire de concours, marqueur, compilateur, expérience à cheval, expérience en tant que manieur de chevaux, sont fortement recommandées).

Remarque : Il est fortement recommandé de participer à un stage de formation pour commissaires de dressage de CÉ avant de présenter une demande de statut, bien que ce ne soit pas obligatoire.

### **3 BASE (B)**

Les candidats doivent :

1. être membres en règle de Dressage, de leur OPTS et être titulaires d'une licence sportive Or de CÉ.
2. avoir atteint l'âge de vingt et un (21) ans ou plus.
3. aussi avoir été commissaires stagiaires de dressage à cinq occasions sur une période d'au plus de trois ans.
4. avoir participé à un stage de perfectionnement des commissaires certifiés de Canada Équestre à l'intention des commissaires de niveau Base et réussi l'évaluation à ce stage au cours de l'année de demande de promotion.
5. réussir un examen à livre ouvert et y obtenir la note de passage minimale de 80 %. L'examen est envoyé au candidat avant le stage pour commissaires et celui-ci doit le compléter et l'apporter au stage où il sera noté. Le passage et la notation de l'examen écrit sont une composante obligatoire de la formation annuelle des commissaires de dressage de CÉ.

## **4 MÉDIUM (M)**

Les candidats doivent :

1. être membres en règle de Dressage, et être titulaires d'une licence sportive Or de CÉ.
2. posséder deux ans d'expérience à titre de commissaire, et :
  - a. avoir exercé les fonctions de commissaire de dressage de statut Base à au moins quatre concours de dressage de catégorie Argent ou Or de CÉ.
  - b. avoir exercé ses fonctions ou agi à titre de stagiaire en tant que commissaire de dressage de statut Base avec un commissaire de dressage de statut Médium ou supérieur à au moins un concours de dressage de CÉ. Dans le cas d'un rôle de stagiaire, un rapport complet doit être soumis.
3. participer à un stage de perfectionnement des commissaires de dressage certifiés de Canada Équestre au cours de l'année de la demande de promotion.
4. réussir un examen à livre ouvert et y obtenir la note de passage minimale de 85 %. L'examen est envoyé au candidat avant le stage pour commissaires et celui-ci doit le compléter et l'apporter au stage où il sera noté. Le passage et la notation de l'examen écrit sont une composante obligatoire de la formation annuelle des commissaires de dressage de CÉ.

## **5 SENIOR (S)**

Les candidats doivent :

1. être membres en règle de Dressage, et être titulaires d'une licence sportive Or de CÉ.
2. posséder deux ans d'expérience à titre de commissaire, et :
  - a. avoir exercé les fonctions de commissaire de dressage Médium à au moins 10 concours de dressage de niveaux Argent et Or, dont quatre seront de niveau Or.
  - b. avoir exercé les fonctions de commissaire Médium ou de commissaire Médium stagiaire auprès d'un commissaire senior lors d'un championnat canadien de dressage de niveau Argent ou Or OU être stagiaire avec la permission du commissaire en chef du CDI, auprès d'un commissaire de la FEI lors d'un concours de la FEI. Dans le cas des fonctions de stagiaire, le commissaire auprès de qui le stagiaire a travaillé doit remettre un rapport complet.
3. avoir participé à un stage de perfectionnement des commissaires certifiés de Canada Équestre à l'intention des commissaires de dressage niveau Senior et réussi l'évaluation à ce stage au cours de l'année de demande de promotion.
4. réussir un examen à livre ouvert et y obtenir la note de passage minimale de 85 %. L'examen est envoyé au candidat avant le stage pour commissaires et celui-ci doit le compléter et l'apporter au stage où il sera noté. Le passage et la notation de l'examen écrit sont une composante obligatoire de la formation annuelle des commissaires de dressage de CÉ.
5. posséder au moins deux années d'expérience à titre de commissaire de dressage de statut Médium et doivent avoir exercé leurs fonctions à au moins dix (10) concours de dressage de catégorie Argent ou Or de CÉ dont quatre doivent être de catégorie Or. Chaque candidat au statut de commissaire de dressage Senior doit avoir secondé, à titre de commissaire de statut Médium, le commissaire FEI en chef d'un concours de dressage sanctionné par la FEI ou avoir exercé ses fonctions de commissaire de statut Médium à un concours de championnat canadien Or.

## **6 COMMISSAIRES DE DRESSAGE FEI**

1. Canada Équestre est entièrement responsable de la nomination des candidats au statut de commissaire de dressage FEI présenté à la FEI.
2. Tous les candidats doivent détenir le statut de commissaire de dressage Senior depuis au moins deux ans.
3. Les candidats doivent communiquer avec la direction du dressage de Canada Équestre afin de lui faire part de leur intention d'obtenir le statut de commissaire de dressage FEI.
4. Tous les candidats désirant postuler doivent avoir exercé en tant que commissaire de dressage en chef ou senior à un minimum de huit concours, dont quatre doivent être de niveau Or. Les quatre autres concours peuvent être de niveau Or ou Argent. Les candidats doivent aussi avoir exercé en tant que commissaire collaborateur à un championnat provincial Or ou Argent, un championnat régional ou national, et/ou un concours FEICDI2\* ou supérieur. Les candidats désirant postuler pour le statut de commissaire de dressage FEI doivent aussi répondre aux exigences de la FEI. Une copie de ces exigences est disponible auprès de la direction du dressage de Canada Équestre.
5. Il est entendu que la FEI limite le nombre de commissaires de dressage FEI nommés par fédération nationale et que Canada Équestre ne peut pas garantir que la FEI acceptera toutes ses nominations.

## **7 CLAUSE NONOBTANT**

Nonobstant ce qui précède, les candidats qui vivent dans des régions où il leur est impossible de satisfaire à toutes les exigences de promotion ou qui se trouvent dans une situation particulière (notamment les candidats d'une autre fédération nationale) peuvent faire appel au Canada Équestre afin de bénéficier d'une attention spéciale.

## **8 MAINTIEN DU STATUT**

Officiels actifs - Exigences minimales :

### **COMMISSAIRES DE STATUT BASE**

1. Tous les commissaires de dressage de statut Base doivent participer à un stage de formation tous les trois ans et y réussir l'examen.
2. Les commissaires de dressage de statut Base doivent exercer leurs fonctions à au moins deux concours Or ou Argent sanctionnés par Canada Équestre par période de trois ans afin de maintenir leur statut.
3. Les commissaires de dressage de statut Base qui n'ont pas été en fonction pendant une période de trois ans seront tenus de déposer une nouvelle demande de reconnaissance de statut Base.

### **COMMISSAIRES DE STATUT MÉDIUM**

1. Tous les commissaires de dressage de statut Médium doivent participer à un stage de formation tous les trois ans et y réussir l'examen.
2. Les commissaires de dressage de statut Médium doivent exercer leurs fonctions à au moins deux concours Or ou Argent sanctionnés par Canada Équestre par période de trois ans afin de maintenir leur statut.
3. Les commissaires de dressage de statut Médium doivent exercer à au moins deux concours sanctionnés par CÉ de niveau Or ou Argent au cours d'une période de trois ans pour conserver leur statut.



### **COMMISSAIRES DE STATUT SENIOR**

1. Tous les commissaires de dressage de statut Senior doivent participer à un stage de formation tous les trois ans et y réussir l'examen.
2. Les commissaires de dressage de statut Senior doivent exercer leurs fonctions à au moins deux concours Or ou Argent sanctionnés par Canada Équestre par période de trois ans afin de maintenir leur statut
3. Les commissaires de dressage de statut Senior doivent exercer à au moins deux concours sanctionnés par CÉ de niveau Or ou Argent au cours d'une période de trois ans pour conserver leur statut.